

**Vœu proposé par Carine PETIT et les élu.e.s des groupes Génération.s, Ecologiste et Communistes et solidaires
relatif aux nouvelles implantations de commerces rapides dit « Dark stores »**

Conseil d'arrondissement du 17 Mai 2022

Considérant le vœu voté à l'unanimité par le Conseil d'Arrondissement du 14^{ème} le 9 Novembre 2021 relatif au développement du quick commerce et demandant à la Ville de Paris :

- **De commander à l'APUR un diagnostic économique et sociologique précis de la situation du quick commerce, en analysant les impacts de ce modèle de commerce sur l'environnement et notamment sur les nuisances sonores, les conditions de travail, le développement économique des quartiers, et le lien social de proximité**
- **D'enrichir son éventail d'outils concernant la gestion et la régulation du quick commerce afin que, dans le respect de la propriété et la liberté d'entreprendre, de nouveaux outils puissent contraindre ces entreprises à se mettre en conformité avec les exigences sociale et environnementales les plus élevées.**
- **De mettre en place une mission transversale impliquant les élu.e.s et services de la Ville concernés, chargé de piloter la réflexion et de mettre en œuvre les solutions proposées pour mieux réguler le développement de ce nouveau mode de commerce à Paris et dans les arrondissements ; cette mission intégrant la participation des citoyen-ne-s, des commerces de proximité, des chambres consulaires et des associations**

Considérant les résultats de l'étude de l'APUR de janvier 2022, identifiant sur le territoire parisien et sa proche banlieue plus de 80 « dark stores » appartenant à une dizaine d'enseignes.

Considérant que parmi les 60 « dark stores » parisiens, 14 se situent sur un tronçon de voie, protégé au titre de la protection du commerce et de l'artisanat.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris interdit la création d'entrepôt dans les rez-de-chaussée et les sous-sols des immeubles à usage d'habitation.

Considérant que malgré les signalements auprès des services d'urbanisme, ces commerces rapides ouverts dans le 14^{ème} arrondissement poursuivent leurs activités et continuent de générer de nombreuses nuisances pour les riverains habitants aux abords et créent un climat d'insécurité routière pour les piétons cheminant à proximité de ces commerces.

Considérant qu'un nouveau commerce de type dark.store a récemment ouvert au 77 rue du Père Corentin, dans le quartier de la Porte d'Orléans, créant ainsi de nouvelles nuisances,

Sur proposition de Carine PETIT et des élu.e.s des groupes Génération.s, Ecologiste et Communistes et solidaires, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que la ville de Paris :

- **Systématise le déclenchement de procédures de fermetures pour chaque établissement signalé**
- **Informe l'ensemble des élu.e.s sur le nombre de procédures engagées contre ce type de commerce et fasse un état des poursuites pénales et administratives en cours pour aboutir à leur fermeture**